

## Accompagnement à la scolarité

### **L'accompagnement à la scolarité : c'est quoi ?**

L'accompagnement à la scolarité favorise l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs propose pour cela un temps et un lieu où votre enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance en lui.

### **Pourquoi faire ?**

L'accompagnement à la scolarité permet à votre enfant :

- d'apprendre à apprendre ;
- d'éveiller sa curiosité ;
- de savoir s'organiser ;
- de devenir plus autonome.

En tant que parent, l'accompagnement à la scolarité vous accompagne dans la scolarité de votre enfant pour :

- mieux comprendre le système scolaire ;
- faciliter le dialogue avec les enseignants ;
- faciliter le suivi de la scolarité de votre enfant.

### **Qui sont les acteurs de l'accompagnement à la scolarité ?**

Parents	Animateurs	Enseignants
Pour aider votre enfant dans sa scolarité.	Pour conseiller, encourager, organiser des activités et faire le lien avec l'école.	Pour orienter votre enfant vers l'accompagnement à la scolarité et apporter leur appui au projet d'accompagnement scolaire.

Ensemble, pour la réussite des enfants.

### **Comment ça marche ?**

Votre enfant est accueilli en dehors des heures de classe par des animateurs formés.

Ces moments sont organisés tout au long de l'année scolaire, dans les deux Maisons de Quartier et à l'Ecole du Centre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18h15.

Les animateurs proposent par exemple :

- un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter ;
- de l'aide dans l'organisation du travail personnel ;
- des projets culturels (musées, bibliothèque, théâtre...) ;
- des activités d'expression (théâtre...), manuelles (peinture...) et scientifiques (informatique...).

À vous parents, les animateurs de l'accompagnement à la scolarité proposent des temps de rencontre spécifique en groupe ou en individuel.

### **À qui s'adresse l'accompagnement à la scolarité ?**

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aux enfants scolarisés du CP à la terminale.

L'accompagnement à la scolarité est gratuit pour les familles (sous réserve d'une cotisation annuelle au Centre social de 10€).

Si vous souhaitez en bénéficier, prenez contact avec nous au 03.22.84.75.10.